

Entreprises du Grand Est: Devenez acteurs pour l'eau et la biodiversité

Appel à Manifestation d'Intérêt



La Région Grand Est, doublement engagée pour l'eau et la biodiversité

- 1 Une Stratégie Régionale pour la Biodiversité dans le Grand Est
- 2 Un Business Act #2 Grand Est pour s'adapter aux défis environnementaux du XXIe siècle

Parce que la mobilisation de tous les acteurs est une des clés de réussite face aux enjeux de la transition écologique, la Région se mobilise pour atteindre deux objectifs à l'horizon 2025 :

- 200 sites industriels engagés dans la protection de la biodiversité
- **250** signataires de la Charte des Entreprises Engagées pour la Nature

La biodiversité et l'eau, pourquoi pas vous ?

Vous souhaitez faire émerger un projet au service de la biodiversité pour la préserver, limiter les effets du changement climatique et favoriser la prise de conscience de l'ensemble des acteurs ?

La Région vous propose un accompagnement en plusieurs temps :

- 1. Dépôt d'un pré-projet qui sera examiné par un comité technique ;
- 2. les pré-projets retenus par le comité technique feront l'objet d'un accompagnement spécifique jusqu'au dépôt du projet final ;
- 3. soutien financier aux entreprises

Un AMI pour qui?

Les entreprises implantées dans le Grand Est en dehors des entreprises de production agricoles ou les SCI (sans salarié) qui ne sont pas éligibles à ce dispositif.



Etudes

assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude préalable et la proposition d'actions;



Les projets ne comprenant qu'une partie étude ne sont pas éligibles.

Aménagements favorables à la biodiversité ou à l'économie des ressources :

- implantation de haies ;
 - Végétalisation ;
 - Création de milieux (mare, prairie, zone humide, murs de pierres sèches, tas de sable ou de bois mort, etc.;
- création d'espaces de nature ou de refuge pour les insectes et petits mammifères, nichoirs,
- création de potager, de verger
- récupérateur d'eau ;



Une attention particulière sera portée sur le type de matériaux et les essences utilisés.

L'entreprise souhaitant bénéficier de l'aide régionale pour son projet biodiversité le signifie par mail à l'adresse : entreprise.biodiversite@grandest.fr

• Avant le 15 septembre 2023

La Région Grand Est prend connaissance des attentes de l'entreprise et l'accompagne jusqu'au dépôt de son dossier complet.

• Avant le 31 octobre 2023



L'entreprise dépose son dossier complet comprenant les pièces indiquées dans le règlement du dispositif.

• Le 31 octobre 2023

Régime cadre relatif aux aides à la protection de l'environnement				Etude
	Grandes entreprises	Moyennes entreprises	Petites entreprises	Toute taille d'entreprise
Hors zone AFR	30 à 40 % (si bonification)	40 à 50 % (si bonification)	50 à 60 %(si bonification)	50 %
Zones « c »	35 à 45 % (si bonification)	45 à 55 % (si bonification)	55 à 65 % (si bonification)	50 %

Les taux indiqués sont des taux « maximum » applicables.

Zones « c » : zones définies à l'annexe 1 du décret n°2014-758 relatif aux zones d'Aide à Finalité Régionale (AFR) et aux zones d'aide à l'investissement des PME pour la période 2014-2023.

Votre projet doit prévoir obligatoirement la sensibilisation de vos salariés ainsi que la mise en place d'un aménagement sur le foncier de votre entreprise

La sensibilisation passera par (liste non exhaustive) :

- ✓ la désignation d'un référent biodiversité et sa formation,

L'animation de chantiers participatifs ou d'ateliers,

- ✓ l'organisation d'évènements, de moments d'échanges avec des spécialistes,
- la conduite d'actions avec les enfants des salariés ou l'école locale ...

Quel soutien financier?

Taux maximum possibles:

- Etudes : 50%
- Investissement : jusqu'à 65 % selon la taille de l'entreprise, sa localisation et si l'aide permet aux entreprises d'aller au-delà des normes de protection environnementale de l'UE ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes de l'UE.







Siège du Conseil Régional

1 place Adrien Zeller

BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex

Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Direction de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat Service Eaux et biodiversité



Hôtel de Région 5 rue de Jéricho CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Hôtel de Région place Gabriel Hocquard CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1 Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

www.grandest.fr



Retrouvez-nous sur





